Réf. Farde e-Assemblées : 2488657

N° OJ : **79**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Asbl "Schola ULB".- Subside 2022 : 1.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2022 ;

Considérant les activités de l'asbl Schola ULB ;

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de 1.500,00 EUR à l'article 70008/33202 du budget ordinaire 2022 à l'asbl Schola ULB pour le programme tutorat 2022 au sein des écoles de la Ville de Bruxelles.

Annexes :